

**Nombre de membres :**

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

**DEL 2025\_103**

**Date de convocation :**

**le 19 novembre 2025**

**Date d'affichage :**

**le 19 novembre 2025**

*Fait à Aigondigné,  
Le 26 novembre 2025  
Ont signé au registre tous  
les membres présents.  
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDE Laurent représenté par BAUMGARTEN Christian, DOBIOT Philippe représenté par TEXIER Fernando, DIDIER Emilien représenté par TROCHON Patrick

Absents : HIPEAU Gaëlle

Secrétaire de séance : MARTINEZ Olivier

## Délibération 2025\_103 : RESSOURCES HUMAINES

### ***Objet : Création de postes pour avancement de grade - Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, des Adjoints d'Animation Territoriaux et des Adjoint Administratifs Territoriaux***

Le Conseil municipal,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de la commune sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Vu les dispositions relatives à l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que l'établissement du tableau annuel d'avancement nécessite que des postes correspondant au grade d'avancement soient préalablement créés au tableau des effectifs ;

Considérant l'analyse des dossiers des agents éligibles à un avancement de grade et les propositions formulées par les encadrants ;

Considérant les besoins du service Éducation ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 1 ABSTENTION et 20 voix POUR des membres présents et/ou représentés :**

**DÉCIDE :**

#### **Article 1 - Création de postes**

Il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025, les postes permanents suivants destinés aux services de la commune :

Cadre d'emplois	Temps de travail	Grade minimum	Grade maximum	Service
Adjoint Technique Territorial	35h	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Direction Générale
Adjoint Technique Territorial	35h00	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Éducation
Adjoint Technique Territorial	31,90h	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Éducation
Adjoint Technique Territorial	33h00	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Éducation
Adjoint Technique Territorial	31,42h	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Éducation
Adjoint Technique Territorial	28,13h	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Éducation
Adjoint Technique Territorial	20h00	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Éducation
Adjoint d'Animation Territorial	34,21h	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Éducation
Adjoint Administratif Territorial	32h00	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Service à la Population, Vie Associative et Culturelle
Adjoint Technique Territorial	30h00	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Service à la Population, Vie Associative et Culturelle
Adjoint Administratif Territorial	35h00	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Service Technique

#### Article 2 - Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs communal est modifié en conséquence pour intégrer les postes créés à l'article 1.

#### Article 3 - Impact budgétaire

Les dépenses liées à ces créations de postes sont inscrites au budget du personnel. Elles ont été anticipées dans les prévisions annuelles et n'appellent pas de crédits supplémentaires.

#### Article 4 - Exécution

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Patricia ROUXEL


